

ARRANGEMENT ET PROTOCOLE DE MADRID

DÉCISION FINALE CONCERNANT LA SITUATION DE LA MARQUE

– DÉCLARATION D'OCTROI DE LA PROTECTION –

Règle 18ter.1)

I.	Office qui envoie la déclaration : Agence d'Etat pour la Propriété Intellectuelle (AGEPI), rue Andrei Doga, no. 24 / 1, MD-2024, Chişinău, République de Moldova	Téléphone : (37322) 400 - 541 fax.: (37322) 440 - 119
II.	Numéro de l'enregistrement international : 0810285	
III.	Nom du titulaire (ou autre indication permettant de confirmer l'identité de l'enregistrement international) : HML Finans ApS,DK C/O Henning Moller Larsen, Kystvejen 2D DK-9850 Hirtshals	
IV.	Reproduction de la marque: NASH	
V.	La protection est accordée à la marque qui fait l'objet de cet enregistrement international pour tous les produits et/ou tous les services demandés.	
VI.	Signature ou sceau officiel de l'Office qui envoie la déclaration : 	
VII.	Date : 20.12.2011	